



Initiative vélo Valais
ini-velo-vs.ch

DOSSIER DE PRESSE

Lancement d'une
initiative populaire
pour l'élaboration
d'une **loi cantonale valaisanne**
sur la mobilité cyclable quotidienne

LE CONTEXTE & LES ENJEUX

Contexte fédéral & cantons romands

Depuis le plébiscite du peuple suisse en faveur du vélo, en septembre 2018, Confédération et cantons cheminent peu à peu vers l'objectif souhaité par les citoyens: offrir une véritable place au vélo dans notre pays.

Une loi fédérale sur les voies cyclables est actuellement en préparation au parlement. Plusieurs cantons n'ont pas attendu que celle-ci soit adoptée et mise en vigueur avant de prendre des mesures.

Ainsi le canton de Neuchâtel s'est doté d'un [Plan directeur cantonal de mobilité cyclable](#), et nos voisins vaudois ont pour leur part rédigé une [Stratégie cantonale de promotion du vélo à l'horizon 2035](#). Une démarche que la Conseillère d'Etat Nuria Gorrite, en charge des infrastructures, défendait il y a quelques jours sur le plateau de Forum (RTS), indiquant un crédit de quelque 42 millions pour sa mise en place.

- [Le Conseil d'Etat vaudois veut promouvoir les déplacements à vélo à hauteur de 42 millions](#) – Interview de Nuria Gorrite, conseillère d'Etat en charge des infrastructures / 2 novembre 2021 / RTS, Forum, vidéo, 6'06

La demande portée par l'initiative: une loi dédiée au vélo

En Valais, une nouvelle loi sur les transports publics est actuellement en consultation. Cependant, bien que différents éléments liés à la mobilité douce y aient été intégrés, cela n'est pas suffisant aux yeux des initiants, qui lui reprochent un manque de vision, d'objectifs, l'absence de justification du besoin – une notion intimement liée au financement – et une forme de «saupoudrage». En effet, les articles liés au vélo sont répartis et dilués dans plusieurs bases légales (Loi sur les transports publics, Loi sur les routes, Loi sur les itinéraires de mobilité de loisirs, etc.), si bien qu'il sera difficile de savoir quelle base légale s'applique à quel moment, et ce qui est spécifique au vélo.

Par leur initiative, ils demandent au Grand Conseil de rédiger une loi dédiée à la mobilité cyclable quotidienne, soit les déplacements effectués en deux-roues avec ou sans assistance électrique.

71% des Valaisans vivent à moins de 2 km d'une gare

Car le Valais dispose aujourd'hui d'une infrastructure très lacunaire pour l'utilisation du vélo au quotidien. Le réseau cantonal est en effet constitué de «petits morceaux» sans lien entre eux. Un casse-tête pour celles et ceux qui, chaque jour, accompagnent leur enfant à l'école à vélo avant de poursuivre vers leur lieu de travail, se rendent aux séances du Conseil communal à vélo, vont faire leurs courses à vélo, relient la gare à leur logement à vélo, etc. Ces gens-là sont quotidiennement confrontés à des conditions de trafic et de cohabitation qui les mettent en danger eux-mêmes, mais aussi tous les autres usagers de la route (automobilistes, piétons, etc.).

Pas de quoi encourager l'utilisation de ce moyen de transport, alors même que la configuration de notre canton, contrairement aux apparences, s'y prête. En effet, 71% des Valaisans vivent à moins de 2 km d'une gare et près de la moitié des déplacements effectués en voiture représentent moins de 5 km. Par ailleurs, 42% des jeunes de moins de 25 ans n'ont pas de permis de conduire. Le potentiel de développement est donc considérable¹.

¹ <https://www.mobility.ch/fr/magazine/lifestyle/le-permis-de-conduire-est-il-depasse>

+ 29% de vélos électriques en 2020

Sans compter que le vélo a connu une [véritable explosion ces dernières années](#), tant en raison de son électrification que de la pandémie. En Suisse en 2020, la vente de vélos électriques a en effet bondi de 29% en 2020, avec pas moins de 171'132 unités vendues en une année!

Le vélo constitue donc un moyen de transport non polluant, bénéfique pour la santé publique, et qui permettrait, s'il était davantage utilisé, d'alléger la circulation dans les zones urbaines, permettant une meilleure fluidité du trafic, et sans doute des économies en matière de parking et de transports publics motorisés.

Malheureusement les instruments légaux actuellement en place ne sont pas contraignants. Une loi cantonale dédiée au vélo constitue donc le meilleur moyen de faire changer les choses.

LES PORTEURS



Pro Vélo Valais, section cantonale de PRO VELO Suisse, s'engage pour la **défense des intérêts des cyclistes de tous types**, de la personne circulant à vélo deux fois par année jusqu'au compétiteur confirmé, en passant par les «vélotafeurs» (personne qui se rend au travail à vélo) et toutes personnes utilisant la petite reine comme moyen de locomotion.

Objectifs principaux: **faire respecter les droits des usagers cyclistes** et rendre leurs **trajets sûrs**. Plus largement, notre but est de **collaborer avec les autorités politiques** de tous les niveaux (canton et communes) afin de permettre aux usagers cyclistes d'être en sécurité sur la plus grande partie possible du canton du Valais.

Cependant, nous ne voulons **en aucun cas** que la mobilité cycliste soit mise en avant **au détriment des autres usagers de la route**. Nous voulons construire **une meilleure cohabitation** entre ces différents usagers et rendre la mobilité cyclable quotidienne, et de manière plus générale, la mobilité douce, plus aisée.



ATE Valais, Association transports et environnement

La mobilité est un besoin partagé par tous. L'ATE Valais, comme l'ATE Suisse, prend en considération tous les usagers et préconise une **mobilité combinée**, soit une **utilisation censée de tous les moyens de transports**. Elle s'engage pour les transports publics, pour l'amélioration de la sécurité sur les routes, la circulation à vélo et le droit des piétons.

Elle défend une **coordination pertinente des politiques de la circulation et de l'environnement**, tout en conseillant et en soutenant les personnes actives dans des initiatives de mobilité douce, et s'engage ainsi, par exemple, pour l'amélioration de la sécurité sur le chemin de l'école ou lors de trajets en vélos.

L'ATE lutte aussi contre les constructions routières déraisonnables et contre une circulation routière et aérienne démesurées.



La FCV, affiliée à Swiss Cycling, rassemble les clubs, organisateurs de manifestations, associations ou équipes cyclistes, afin d'établir entre eux des relations sportives, organisationnelles et amicales. Elle vise à **diriger, régler et développer le sport cycliste** dans le canton du Valais.

Ses 1500 membres, de tous âges, sillonnent au quotidien le réseau routier valaisan. Leur sécurité constitue l'une des principales préoccupations de la FCV.



Pro VTT est née en 2014 suite à la mise à l'enquête d'une interdiction de circuler sur les bisses de la région de Sion.

Depuis, l'association s'engage pour la **promotion du VTT sous toutes ses formes**, notamment la **promotion du libre accès pour les cyclistes sur les sentiers et hors des sentiers**, en respectant les prescriptions légales et en trouvant des solutions dans les zones protégées (obligation de pousser ou porter le vélo par exemple).

Différentes pétitions ont ainsi été lancées dans des communes qui avaient choisi l'interdiction totale des VTT comme unique solution dans certains secteurs (vallon de Réchy, de Champex, etc.), et des négociations engagées pour trouver les meilleures solutions pour tous (autres usagers, nature, etc.).

DATES-CLÉS

Sept. 2018 – Plébiscite pour une inscription du vélo dans la Constitution fédérale

Le 23 septembre 2018, la [Votation Vélo a été acceptée par 73,6% du peuple](#) et par la totalité des cantons suisses. En Valais, le plébiscite est encore plus important, avec 74,4% des voix. Par cette prise de position, les Suisses ont clairement marqué leur souhait de voir le vélo inscrit dans la Constitution (art. 88), et donc considéré comme un moyen de transport à part entière. La Confédération obtient ainsi non seulement la compétence de définir les principes applicables aux réseaux de voies cyclables, mais aussi de soutenir et coordonner les mesures prises par les cantons, les communes et d'autres acteurs.

Lors de la conférence de presse qui suivit, la ministre des transports Doris Leuthard ne cachait pas sa satisfaction et annonçait la mise en consultation d'un projet d'adaptation des bases légales d'ici l'automne 2019. Il faudra finalement attendre mai 2020.

A noter que le premier coup de pédale de ce succès populaire avait été donné par une initiative populaire baptisée «Initiative vélo - Pour la promotion des voies cyclables et des chemins et sentiers pédestres», lancée par PRO VELO Suisse et portée par une large alliance des milieux politiques, environnementaux et cyclistes. Celle-ci avait récolté pas moins de 100'000 signatures en 9 mois. Elle avait été retirée en mars 2018 au profit du contre-projet concocté dans la foulée par le Conseil fédéral.

Art. 88⁴⁶ Chemins et sentiers pédestres et voies cyclables

¹ La Confédération fixe les principes applicables aux réseaux de chemins et de sentiers pédestres et aux réseaux de voies cyclables.

² Elle peut soutenir et coordonner les mesures prises par les cantons et par des tiers visant à aménager et entretenir ces réseaux et à fournir des informations sur ceux-ci. Ce faisant, elle respecte les compétences des cantons.

³ Elle prend ces réseaux en considération dans l'accomplissement de ses tâches. Elle remplace les chemins et sentiers pédestres et les voies cyclables qu'elle doit supprimer.

Novembre 2018 – Motion valaisanne «adaptations nécessaires suite à la votation vélo»

Deux mois après le succès de la Votation Vélo, une [motion](#) est déposée au Grand Conseil valaisan par différents députés (PLR, PDC, les Verts, AdG). Celle-ci demande que toute la législation cantonale soit revue et adaptée «pour tenir compte d'une part de cette volonté populaire et d'autre part u potentiel de développement du Valais», évoquant une adaptation de différentes lois, par exemple celle sur les itinéraires de mobilité de loisirs ou sur les forêts.

Septembre 2019 – Motion valaisanne «Des bases légales pour la mobilité douce quotidienne»

En septembre 2019, une nouvelle [motion](#) est déposée par différents députés (Verts, AdG, PLR, PDC) pour demander qu'une base légale cantonale soit créée pour la mobilité douce (piétons, cyclistes, randonneurs, etc.), qui «représente un potentiel considérable, encore inexploité, d'amélioration du système de transports, de mobilité non polluante (air, bruit, CO₂) et de stimulation de la santé publique».

Celle-ci a été acceptée par le Parlement en mars 2020, puis par le Conseil d'Etat en octobre 2020.

Sept. 2019 – Naissance de vélo vs

Le 23 septembre 2019, un an jour pour jour après le succès de la votation fédérale sur le vélo, naît [vélo vs](#), association faitière de défense des cyclistes et de promotion du vélo en Valais. Celle-ci rassemble la [Fédération cycliste valaisanne](#), [PRO VELO Valais](#), [Pro VTT](#) et les sections valaisannes de l'[ATE](#) et du [TCS](#).



Mai 2020 – La nouvelle loi fédérale sur les voies cyclables en consultation

Le 13 mai 2020, vingt mois après le plébiscite populaire, le Conseil fédéral rend sa copie et propose une nouvelle loi sur les voies cyclables, selon le modèle de la Loi fédérale sur les chemins pour piétons et les chemins de randonnée pédestre (LCPR).

Celle-ci intègre une vingtaine d'articles, répartis en cinq sections, qui régissent successivement volets suivants: Dispositions générales / Planification, aménagement et entretien / Tâches de la Confédération / Organisation et protection juridique / Dispositions finales.

- [Le projet de loi fédérale sur les voies cyclables](#)

Dans son texte, le Conseil propose notamment «d'obliger les cantons à planifier et à construire des réseaux de voies cyclables». Si elles sont supprimées, elles devront être remplacées par de nouvelles. Les cantons peuvent cependant prévoir des exceptions s'ils jugent l'obligation générale de remplacement trop contraignante.

Par ailleurs, la Confédération soutiendra les cantons non seulement en leur fournissant des informations techniques, des conseils et des géodonnées, mais également en assurant le suivi de projets pilotes.

En fonction de la situation et afin de désenchevêtrer le trafic, la Confédération réalisera également de plus en plus de voies cyclables sur le domaine qui lui appartient, par exemple au niveau des jonctions autoroutières ou sur les routes nationales à trafic mixte. Sous certaines conditions, elle pourra également mettre des terrains à disposition au profit d'infrastructures destinées au trafic cycliste ou réfléchir

à la construction d'autoroutes cyclables. Des projets pilotes sont en cours d'examen dans les cantons de Bâle-Campagne et Zoug.²»

Pour PRO VELO Suisse, «la proposition va dans la bonne direction, mais reste trop timide. Les cantons doivent être responsabilisés, tandis que la Confédération doit apporter une contribution financière plus importante pour les infrastructures cyclables.»

Mai 2021 – Après la consultation, le Parlement

Huit mois après le terme de sa mise en consultation, soit le 19 mai 2021, le Conseil fédéral approuve le message et soumet la nouvelle loi fédérale au Parlement.

- [Le résultat de la consultation relative à la loi fédérale sur les voies cyclables](#)
- [Le message concernant la loi fédérale sur les voies cyclables](#)

Elle y est encore. L'entrée en vigueur de cette loi est attendue au plus tôt pour 2022. Les cantons auront ensuite 5 ans pour l'appliquer.

Mai 2021 – Mise en consultation de l'avant-projet de la loi cantonale sur les transports publics (LTP)

Une [nouvelle loi sur les transports publics](#) est actuellement en consultation, publiée le 7 mai 2021 au Bulletin officiel.

² <https://www.astra.admin.ch/astra/fr/home/documentation/communiqués-de-presse/anzeige-meldungen.msg-id-79091.html>

L'INITIATIVE / LE TEXTE OFFICIEL

Canton du Valais

Commune

Initiative cantonale «vélo»

Les citoyennes et citoyens soussignés ayant le droit de vote dans le canton demandeur, en vertu des articles 33 et ss de la Constitution cantonale, l'**élaboration d'une loi sur la mobilité cyclable quotidienne*** ayant pour buts:

- la promotion et le développement de la mobilité cyclable quotidienne;
- la concrétisation d'une stratégie sur l'ensemble du canton visant notamment à augmenter significativement la part modale des déplacements cyclables;
- la création d'un réseau cantonal de voies cyclables.

**Par mobilité cyclable quotidienne, il faut entendre les déplacements effectués en deux-roues non motorisés, ainsi qu'en deux-roues avec assistance électrique.*

Seuls les électrices et électeurs résidant dans la commune indiquée en tête de la liste peuvent y apposer leur signature. Les citoyennes et citoyens qui appuient la demande doivent la signer de leur main. Ils ne peuvent signer qu'une fois cette initiative.

Celui qui intentionnellement appose une autre signature que la sienne, qui signe pour un tiers ou qui signe plus d'une fois, est punissable selon l'article 282 du code pénal.

Nom	Prénom	Année de naissance	Adresse exacte (rue-no)	Signature manuscrite	Contrôle (laisser blanc)
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					

Expiration du délai pour le dépôt des signatures à la Chancellerie d'État: 28 novembre 2022

Le comité d'initiative, composé des auteurs de celle-ci désignés ci-après, est autorisé à retirer la présente initiative populaire par une décision prise à la majorité absolue de ses membres:

Marianne Maret, rte de Chenarlier 24, 1872 Troistorrens ; Christophe Clivaz, av. Pratifori 13, 1950 Sion ; Philippe Nantermod, rte du Frachier 4, 1875 Morgins ; Emmanuel Amoos, rue Beausite 5, 3960 Sierre ; Thomas Egger, Arnikaweg 3, 3930 Visp ; Cédric Montangero, rte des Chenevrières 75, 1958 Uvrier ; Steve Morabito, rue du Liétin, 3977 Granges ; Evelyne Bezat, rue du Closillon 5, 1870 Monthey ; Laurent Savioz, rue du Grand-Pont 32, 1950 Sion ; Lucien Barras, av. Tourbillon 52, 1950 Sion ; Brigitte Wolf, Ebnestrass 21, 3982 Bitsch ; Florian Chappot, av. Tourbillon 62, 1950 Sion ; Stéphane Ganzer, rue Oscar Monay 17, 3968 Veyras ; Olivier Juillerat, rue de l'Eglise 1, 1950 Sion ; Joakim Faiss, chemin des Fleurs 11, 1926 Fully ; Philippe Jansen, rue de Saint-Guérin 11, 1950 Sion

Le président de commune soussigné certifie que les(nombre) signataires identifiables de l'initiative populaire figurent au registre électoral de la commune susmentionnée et y exercent leurs droits politiques (art. 103 LcDP).

Sceau et signature

Lieu et date: _____

Si vous souhaitez appuyer la demande de cette initiative populaire, vous pouvez imprimer cette liste de signatures sur le site Ini-velo-vs.ch, la remplir, la mettre dans une enveloppe et la renvoyer le plus vite possible par retour de courrier à l'adresse suivante: **PRO VÉLO VALAIS, Rue de la Dixence 10, Case postale, 1951 Sion**

QUELQUES AMBASSADEURS

Marianne Maret,
Conseillère aux Etats et présidente de l'[Alliance Cycla](#) pour le vélo

Le temps du vélo est arrivé, il faut désormais déployer de l'énergie pour lui accorder **une véritable place dans notre société**. Notre canton doit se donner les moyens de mettre en place de nouveaux modèles de mobilité, et cette initiative va contribuer à ce changement.

Certes, une nouvelle loi est en préparation à Berne sur les voies cyclables, sur laquelle je travaille d'ailleurs, mais si le Valais était déjà prêt lorsqu'elle deviendra contraignante pour les cantons, et par voie de capillarité les communes, nous aurons sans doute **gagné du temps**. Ce qui est toujours bon à prendre en matière de développement durable (ndlr: Marianne Maret préside la FDDM, Fondation pour le développement durable des régions de montagne).

Car il faut l'avouer, la **prise de conscience** n'est toujours pas présente. Pourtant l'électrification a véritablement dopé ce moyen de transport, et d'ailleurs il y a eu des ruptures de stock un peu partout l'an dernier, et pas seulement des modèles électriques. Or malgré les problèmes d'approvisionnement, la vente de vélos électriques a tout de même bondi de 29% en 2020, avec pas moins de 171'132 unités vendues en une année!

Le vélo possède un **potentiel formidable** en Valais. Non seulement sur des itinéraires de loisirs, auxquels s'attache Valais Wallis Promotion, mais également en sa qualité de moyen de transport, et ce aussi bien en plaine que dans les vallées, grâce au vélo électrique. Aujourd'hui les maigres pistes cyclables en place sont lacunaires, sans continuité et souvent dangereuses. Et le danger n'est pas réservé aux cyclistes. Ce manque de fluidité et de place pour les différents types de mobilité crée aussi des perturbations pour les automobilistes, les camionneurs, les motocyclistes, les piétons, etc.

Il ne s'agit pas d'opposer les types de mobilité. Tout le monde est concerné. Dans les pays qui se sont doté de pistes cyclables dignes de ce nom, le nombre d'accidents de la route a diminué.

Enfin, la loi sur le CO₂ a été refusée sans doute en raison de l'abondance de taxes. Alors... faisons le choix de l'incitation!





Emmanuel Amoos, conseiller national

Il est grand temps de changer de paradigme. Pour les citoyens, le vélo représente une véritable alternative. Circuler à vélo est nettement plus intéressant lorsqu'on habite et qu'on travaille en plaine. D'ailleurs, on voit de plus en plus de gens sur un vélo, preuve que cette initiative ne vient pas de nulle part.

Je suis convaincu que les Valaisans·es sont **prêts-es à faire le saut**, à condition qu'on les y aide. Comment? En adaptant les infrastructures. Prendre son vélo reste trop dangereux. Les piétons et les automobilistes profiteront aussi des investissements consentis.

Si les mentalités n'évoluent pas, il faudra encore investir dans les **infrastructures**, alors même que la majorité d'entre elles sont déjà faites pour les voitures. Quel est la suite? Tripler, quadrupler les autoroutes? Je ne veux pas d'un avenir où nos villes soient saturées de voitures. Le vélo peut contribuer à désengorger les routes.

J'attends du Canton qu'il s'engage en faveur du vélo. Les objectifs politiques doivent se concrétiser en actions. Et pensons de manière plus globale: **combiner vélo et transports publics**. Quand j'étais étudiant au cycle d'orientation de Sierre, je descendais tous les jours à vélo de Venthône, et remontais en funiculaire. Ça fonctionne!

En revanche, et j'y tiens, il ne faut pas braquer ceux qui ne peuvent pas faire autrement que de prendre leur voiture. Cette initiative doit exercer une pression, mais ne doit pas opposer les habitants des plaines et des montagnes. Il y a des réalités topographiques que l'on ne peut pas changer.



Philippe Nantermod, conseiller national

Le vélo est un moyen de transport intéressant en Valais, essentiellement en plaine. Comme complément à l'ensemble de la mobilité – et non pas en opposition à la voiture –, il a assurément un rôle à jouer. En revanche, je pense qu'il faut véritablement **mettre fin à cette image du «cycliste contre le reste du monde»**. Les modes de transport sont complémentaires, et les différents utilisateurs doivent se respecter les uns les autres, et se faire une place digne de ce nom.

Côté tourisme évidemment, notre canton est lui aussi un terrain de jeu formidable pour le vélo: ce serait dommage de se priver de ce cadeau de la nature.

A titre personnel, je prévois de déménager prochainement sur Vouvry. Comme je travaille à Monthey, à 13 kilomètres de mon domicile, **je prévois de me rendre au travail en vélo électrique**. Je l'envisage comme un plaisir: on prend l'air, le tracé longe le Rhône, c'est agréable. Et puis j'ai fait mes calculs, ce trajet me prendrait 15-20 minutes en voiture, 30 en vélo électrique.

Quand je siége à **Berne, je prends souvent un vélo avec Publibike** – j'ai un abonnement. C'est bien plus pratique que le taxi ou le bus, plus flexible aussi, ça m'offre davantage de liberté.



**Brigitte Wolf, députée
et membre du comité de l'Association transports et
environnement (ATE)**

Une initiative, surtout si elle est acceptée par le peuple, est un signal fort. **Les sceptiques diront qu'une loi ne changera rien, mais c'est faux.** Nous avons besoin d'instruments et de moyens financiers pour le vélo.

Lorsqu'il s'agit de rénover ou de construire des routes, l'argent ne manque pas. Investissons aussi dans la mobilité douce. Un exemple? Le Valais **manque de voies sécurisées** et circuler à vélo sur une route cantonale est angoissant. Il faut relier les villages de plaine avec des pistes cyclables.

Les opposants évoquent la topographie, mais c'est une excuse. Ce sont les habitudes qu'il faut changer! Prenez le Chablais, Sion, Sierre ou Viège. C'est plat. Pour les gens qui habitent et travaillent dans la plaine, le vélo est une vraie alternative à la voiture. Par ailleurs, remplacer la voiture par le vélo améliore la qualité de vie. C'est moins de bruit et de pollution pour les habitants des villes.

Pour moi, les arguments financiers ne sont pas les plus importants. La réduction des émissions de CO₂ et la défense du climat sont des priorités. Promouvoir le VVT en Valais, c'est bien, mais la pratique du vélo au quotidien – pour aller au travail ou à l'école – doit être encouragée. Là réside le potentiel.

La plupart de nos déplacements quotidiens font moins que cinq kilomètres. Cela a-t-il du sens de prendre sa voiture pour parcourir une telle distance? Avoir deux véhicules par ménage est-il encore nécessaire? A titre personnel, je circule très souvent en vélo électrique entre Bitsch, où je vis, et la gare de Brigue. Je mets 15 minutes contre 10 à voiture. Et je n'ai pas besoin de chercher une place de parc. Le vélo est concurrentiel.

**Stéphane Ganzer,
président de la commune de Noble-Contrée
et député au Grand Conseil**

Je crois qu'il est temps de passer de la parole aux actes, et de nous doter de vraies infrastructures pour ce moyen de transport à part entière qu'est le vélo.

Au sein de notre commune de Noble-Contrée, nous avons mis en place une station de recharge pour vélos électriques près d'une place de jeux très fréquentée, avec la connectique pour tous les modèles et un kit de réparation. Trois emplacements sont également pressentis pour accueillir des stations de location gratuite de vélos, dans le cadre de la réflexion sur la mobilité douce menée au sein de l'agglomération Sion-Sierre.



En plaine, où le besoin est le plus fort, les infrastructures dédiées au vélo, comme les pistes cyclables interconnectées, les zones de parking ou de recharge, manquent encore. Ce sont essentiellement les gares qui ont besoin d'être réellement desservies par les voies cyclables, et reliées de façon sécurisée aux centres-villes.

A titre personnel, j'ai acheté un vélo électrique il y a environ 18 mois, et je m'en sers pour me déplacer entre les trois villages de notre commune – Veyras, Venthône, Miège – mais aussi pour me rendre à Sierre, à chaque fois que la météo le permet. J'ai de la chance, j'habite dans une commune viticole où certaines routes sont encore peu fréquentées, mais ce serait une bonne chose que tous les Valaisans et toutes les Valaisannes puissent bénéficier de cette sécurité pour pouvoir adopter le vélo comme moyen de transport privilégié pour les trajets courts.